

CHOlet³

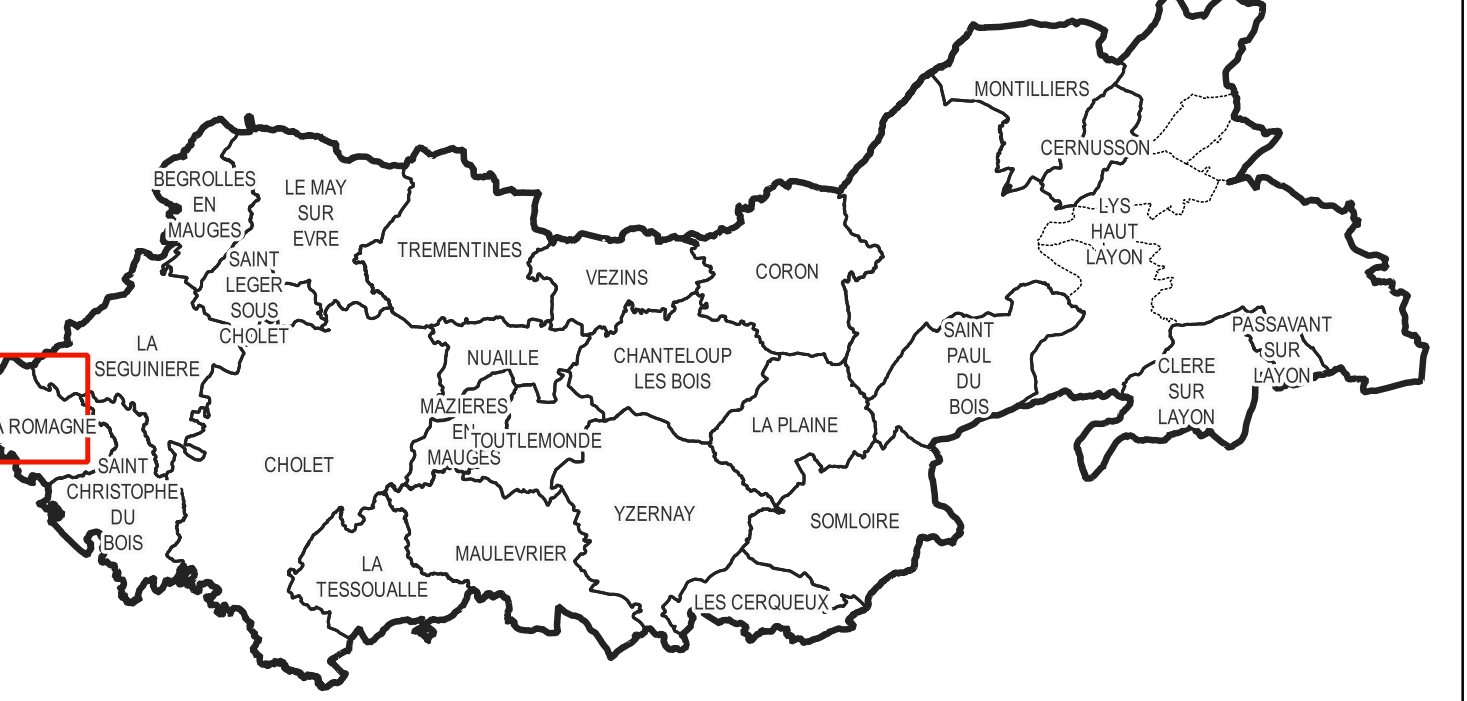
agglomération

CHOLET AGGLOMERATION

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

REGLEMENT GRAPHIQUE

LA ROMAGNE - PLAN 1 / 2



Prescrit le 18 septembre 2017
Arrêté le 19 mai 2025
Approuvé le

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Unité communale

Unité de commune déléguée

Unité parcellaire

Bât dur

Bât léger

PRESCRIPTIONS

Arbre à protéger

Élément bâti soumis à permis de démolir

Bât autorisé à changer de destination

Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Patrimoine bâti à protéger

Hale protégée

Linéaire commercial

Boisement protégé

Carrière

Centralité commerciale

Emplacement Réserve

OAP Densification

OAP Extension

Zone Humide protégée

1AUe

1AUh

1AUy

2AUe

2AUh

2AUy

AE

Agv

AL

Ap

Ar

AT

Av

AY

N

Nd

UA

UB

UBh

UC

UE

UEg

UY

UYc

UYt

UYz

0

250

500 m

Echelle 1:5000

Fonds de plan : Base cadastrale DGFiP

Commune	N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
LA ROMAGNE	1	Amenagement du carrefour rue Nationale – rue de Vendée	Commune	759
LA ROMAGNE	2	Passage piéton depuis la rue des Vendéens vers les espaces publics ouvrant sur la rue Nationale	Commune	137
LA ROMAGNE	3	Passage piéton entre le parc de la Marie et le sentier du Verdol	Commune	97
LA ROMAGNE	4	Amenagement d'une voie piéton et mise en place de canalisation	Commune	675
LA ROMAGNE	5	Alignement rue des Fréges	Commune	21
LA ROMAGNE	6	Logements piétons entre le bourg, le site d'escalade du Bouchot et la Moire	Commune	31439
LA ROMAGNE	7	Amenagement du site d'escalade du Bouchot	Commune	1863